

Bon No: 004419185	1ere Gachée: 14:49 (1) Quantité: 2.50 m3	Date: 27/05/2026 référence commande(2): 0326402873	reap210526112634		Zone: TRANSPORT TOI
client: 412066 chantier: 206609	TEH REIMS	TRADITION ET ESPACE DE L 86 AV ROGER SALENGRO 51430 1 place des Argonautes 06.67.01.44.63 51100 Reims			Véhicule: M02 8x4 DUVERGER DUVERGER DUVERGER
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle	DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE 00:00	température: vitesse du vent: validité:
15:00					
code Béton NJB203A230	désignation(6)(8) BPS	certification	classe d'exposition(3) X0	Classe Chlorure CL 0,40	consistance(7) S3 Dmax 20
ciment(type et classe) CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R		Additions(type)	dosage(C+Ka)(5) 0	Résistance caractéristique(4) C20/25	
appellation commerciale C20/25 X0 S3 Dm20 CEM2 230					
Propriétés particulières spécifiées					
SERVICES			ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE
POMPE 28 SOUFFLET M3 POMPE 28 SOUFFLET CONTRIB ENVIRON TAXE CARBONE HAUSSE ENERGIE ECO-PARTICIPATION			PRE 5480/4700		NOM: signature du client:
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:			signature:		

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1